

Règlement « Trail'O de la detox du cause 2023 »

· Article 1 : Préambule :

Organisation : Le Comité départemental de triathlon de l'Aveyron organise l'épreuve « Trail'O ».

· Article 2 : Epreuves :

Trail orientation de 10 kilomètres.

Format individuel.

Accessible à partir de 16 ans. (Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

Départ de la course en masse. Le coureur possède une carte IGN et un doigt électronique Sportident. Le but est de récupérer un maximum de balises indiquées sur la carte dans un ordre imposé. Le classement est effectué en fonction du nombre de balises récupérées puis en fonction du temps effectué.

· Article 3 : Chronométrage :

3.1 : Logistique : Le chronométrage sera fait avec le système Sportident. Les coureurs doivent posséder une puce pouvant mémoriser jusqu'à 100 postes. (Le location de la puce tarifée 1^E/ personne ou équipe avec une caution de 50 euros ou pièce d'identité)

3.2 Abandon : Tout concurrent ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation le jour de la course avant 12h00.

· Article 4 : Matériel

Matériel non fourni par l'organisation :

4.1 : Matériel obligatoire :

- 1 réserve d'eau,
- Une couverture de survie
- 1 sifflet par personne,
- 1 téléphone portable

Matériel conseillé :

- Vivre de course
- Boussole
- Vêtement adapté à la météo

Matériel fournit par l'organisation :

- Une puce par personne sera fournie par l'organisation aux coureurs ne possédant pas de puce. La puce sera remise en échange d'une caution (chèque de 50€ ou pièce d'identité). En cas de perte, le coureur s'engage à rembourser le prix de la puce soit environ 50 euros.
- Une carte par personne

Matériel interdit : montre GPS

4.2 : Responsabilité : Chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

· Article 5 : Participation :

5.1 : Public : Les parcours sont ouverts à partir de 16 ans. Les mineurs sont sous la responsabilité d'un majeur qui devra signer une autorisation parentale avant le départ de la course.

5.2 : Tarifs :

Le tarif du Trail'O est de 10€. Il vous faudra nous fournir une caution de 50€ pour la location du doigt électronique.

Les droits d'inscription comprennent :

- Location du doigt électronique
- Impression des cartes en papier indéchirable, une par personne
- Vestiaire + douches
- Collation de début et fin de course

· Article 6 : Programme :

L'accueil se fera au stade Dumas à Sébrazac le dimanche 7 janvier, à partir de 8h.

Horaire :

- **08h00** - Accueil des participants, retrait des puces
- **10h20** - Distribution des cartes et départ de la course
- **12h00** - Arrivée

- **12h00** - Fin de « la détox du cause » et début de la collation
- **12h30** - Remise des récompenses

Le Briefing se fera un quart d'heure avant l'horaire de départ de chaque course.

Les cartes seront données 5 mn avant le départ dans une zone fermée. L'ouverture des cartes et la sortie de la zone fermée auront lieu à l'heure précise de départ.

· Article 7 : Sécurité :

7.1 Respect du code de la route : **Les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route. (Passage piéton en ville sous peine de disqualification de l'équipe). Des passages obligatoires pour traverser certaines voies sont indiqués sur la carte et doivent être respectés.**

7.2 Zones dangereuses : Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par des falaises et/ou un quadrillage violette. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.

7.3 **Zones interdites** : Les zones interdites sont représentées par des hachures violettes. **Tout coureur s'engageant sur une zone interdite sera immédiatement mis hors course !**

Les voies ferrées et certaines routes (marquées de croix) sont également interdites (ne pas longer, ne pas traverser). Il est également interdit de traverser la rivière Aveyron même à gué, il faut emprunter obligatoirement les ponts et passerelles indiqués sur la carte.

7.4 : Les équipiers d'une même équipe doivent rester ensemble et rester à vue les uns des autres tout au long de l'épreuve. **Tout équipier étant séparé de son équipe entrainera la disqualification de l'équipe entière.**

· **Article 8** : Règles de bonne conduite : vous évoluez sur des parcelles privées. Il est interdit de traverser les champs cultivés et de laisser ouvert les barrières des parcelles que vous avez trouvé fermées. Vous avez obligation de ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et de respecter l'environnement.

Le **Trail'o de la détox du causse** se déroule dans le respect des règlements visant à la protection de la nature et de l'environnement. Le comité d'organisation se réserve le droit de disqualifier tout concurrent ne respectant pas les consignes d'un membre de l'organisation ou l'environnement (abandon de déchets, non-respect des concurrents et autres randonneurs, clôtures, enclos pour troupeaux non refermés ou abîmés...).

· **Article 9** : Droits d'image et loi informatique et libertés : Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- **Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.**

- **Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.**

- **Je m'engage à respecter le règlement en tous points.**

- **Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.**